

VILLE D'EU

**RAPPORT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE
2021**

Introduction

- A) Généralités p 3
- B) Le contexte de l'exercice 2021 p 4

Les mesures législatives

- A) Les mesures de la loi de finances rectificative pour 2020 p 6
- B) Le projet de loi de finances 2021 p 7

Situation financière de la Ville

- A) La masse salariale p 10
- B) La dette communale p 13
- C) La fiscalité locale p 16
- D) Ratios, capacité financière p 17

Les orientations budgétaires de la commune pour 2021

- A) Section de fonctionnement
 - a) Les recettes p 19
 - b) Les dépenses p 22
- B) Section d'investissement
 - a) Les recettes p 25
 - b) Les dépenses p 27
 - c) Les budgets annexes p 29

L'avenir

P 32

Le CCAS

P 33

Généralités

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Il précède l'élaboration du Budget Primitif et les décisions modificatives. La clôture du cycle se concrétisant par le vote du Compte Administratif.

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la présentation en Conseil municipal du ROB, obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. Il se déroule dans les conditions fixées à l'article 22 du règlement intérieur de la Ville d'Eu (approuvé en séance de conseil municipal du 18/11/2020).

Ce Rapport d'orientations budgétaires (ROB) informe sur le contexte d'élaboration du budget et les données financières et réglementaires qui auront une incidence sur sa mise en œuvre.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du ROB qui doit comporter les informations suivantes :

- les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'EPCI dont elle est membre ;
- la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes ;
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée.

Le débat doit s'effectuer sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce document représente donc la première étape du cycle budgétaire et il permet d'informer les élus et le public sur les choix financiers annuels en matière de services rendus, d'investissement, de fiscalité, de relations avec les partenaires.

Les chiffres annoncés dans ce rapport font encore l'objet d'arbitrages et peuvent être amenés à être modifiés à la marge.

La construction de ce budget, comme les précédents et ceux à venir, s'établit sur la stabilité des taux de fiscalité.

Ces éléments sont donnés pour les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Le présent rapport d'orientations budgétaires décline la politique publique que la majorité municipale va mettre en œuvre, dans le respect des orientations budgétaires.

L'examen du ROB apparaît comme un moment privilégié pour présenter la stratégie financière de la collectivité et définir les priorités de la Ville pour les années à venir.

Le débat d'orientations budgétaires s'appuie sur le ROB, il sera pris acte par une délibération spécifique. Ce rapport sera transmis au Représentant de l'Etat dans le Département mais également au Président de l'EPCI dont est membre la commune (et vice-versa). Ces informations devront faire l'objet d'une publication sur le site de la ville.

Le contexte de l'exercice 2021

Au niveau international, la récession économique s'installe durablement, en particulier, à cause de la crise sanitaire. En décembre 2020, la Banque mondiale relève que les mesures sévères adoptées dans les différents pays dans le but d'endiguer la propagation du virus ont eu de très graves conséquences sur la croissance économique. La deuxième vague épidémique, par les nouvelles restrictions qu'elle a engendrées affaiblit de nouveau l'économie et continue d'avoir un impact négatif sur les activités de tous ordres.

Au niveau national, l'analyse de l'Insee, dans son point de conjoncture de février précise *« qu'au cours d'une année ayant connu des fluctuations économiques d'une ampleur inédite, le PIB a diminué de 8,3 % en moyenne annuelle en 2020, selon la première estimation des comptes trimestriels. Cette contraction, la plus forte enregistrée depuis le début de la série des comptes nationaux en 1949, se situe un peu en deçà de la baisse de 9 % prévue dans la dernière note de conjoncture. Le confinement de fin d'année, moins strict qu'au*

printemps, a occasionné par rapport au niveau d'avant-crise (troisième trimestre 2019) une perte d'activité moindre que prévu (de -8 % en novembre puis de -4 % en décembre). Les services, plus exposés aux mesures de restriction, ont davantage été affectés que l'industrie, même si cette dernière a pu pâtir en décembre d'un environnement international dégradé. (...)

(...) Le contexte sanitaire de ce début d'année reste très incertain. Les mesures de restrictions ont été renforcées depuis le 31 janvier (fermeture des magasins non-alimentaires dans les centres commerciaux de plus de 20 000 m², contrôle des déplacements hors du territoire métropolitain, etc.). L'incertitude persiste sur la durée de ces mesures et sur leur éventuel durcissement sous forme de confinement, si la situation sanitaire se dégradait à nouveau. »

Pour la consommation des ménages, la note de conjoncture de l'Insee analyse « qu'avec la mise en place du deuxième confinement, la consommation des ménages avait nettement reculé en novembre 2020 (-15 % par rapport au niveau d'avant-crise du quatrième trimestre 2019) avant de se redresser assez rapidement en décembre (-4 % par rapport au niveau d'avant-crise) notamment du fait du fort rebond de la consommation en biens manufacturés. En janvier, en partie par contrecoup et dans un contexte de nouveau renforcement des mesures sanitaires (couvre-feu progressivement avancé à 18h au lieu de 20h), de décalage des dates des soldes d'hiver et d'incertitude sur l'évolution de la situation sanitaire, la consommation se serait dégradée une nouvelle fois (-7 % par rapport à son niveau d'avant-crise). La consommation en biens manufacturés, en particulier, se serait située en retrait après le fort rebond de décembre. La consommation de services serait restée globalement stable, et toujours déprimée dans les secteurs directement affectés par les mesures de restrictions sanitaires. »

Les inégalités augmentent, l'État se désengage de façon accrue du financement des services publics : santé, éducation, recherche, transports et énergie. La crise sanitaire a empiré les situations déjà difficiles et fragiles, en particulier pour les allocataires du revenu de solidarité et les bénéficiaires de l'aide au logement mais elle a aussi fragilisé encore plus les étudiants et les personnes en recherche d'emploi.

Les mesures législatives

A) LES MESURES DE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 2020

1) Les premières compensations liées au COVID

La loi de finances rectificative 2020 a mis en place les premières compensations liées au COVID, telles que :

- la **clause de sauvegarde des recettes fiscales et domaniales** des communes (compensation des recettes par rapport à la moyenne des niveaux de recettes 2017-2019) ;
La commune n'est pas concernée par cette mesure car la perte de recettes est essentiellement une perte de produits des services.
- **des avances sur droits de mutation à titre onéreux pour les départements,**
- **une enveloppe d'un milliard supplémentaire de DSIL** fléchée vers la transition écologique, la résilience sanitaire et la rénovation du patrimoine.

2) L'adaptation du cadre comptable et budgétaire face à la gestion de crise

La Circulaire du 24 août 2020 relative au traitement budgétaire et comptable des dépenses des collectivités territoriales, des groupements et de leurs établissements publics liées à la gestion de la crise sanitaire du Covid-19 a mis en place trois mesures visant à adapter temporairement le cadre budgétaire et comptable afin de permettre aux collectivités de tenir compte dans leur budget des dépenses supplémentaires liées à la gestion de la crise sanitaire :

- le mécanisme d'étalement des charges : ce mécanisme comptable a été étendu aux dépenses faites depuis l'état d'urgence jusqu'au 31 décembre 2020, en particulier les dépenses exceptionnelles directement liées à la gestion de la crise sanitaire (hors dépenses de personnel) qui

- par leur nature ou par leur montant ne pouvaient l'établissement du budget et mettraient en péril l'équilibre. Il s'agit par
- exemple des frais de nettoyage des bâtiments, des véhicules, les frais liés au matériel de protection des personnels, les frais liés aux aménagements de l'accueil au public.... L'objectif de cette mesure est de lisser jusqu'à 5 ans l'impact budgétaire et comptable des dépenses de fonctionnement ;
- la création d'une annexe budgétaire dédiée aux dépenses COVID afin de donner un chiffrage sur le coût de la crise économique ;
- la mesure exceptionnelle et temporaire de la reprise en section de fonctionnement de l'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068).

Au regard de la situation financière de la ville, il n'a pas été jugé opportun d'utiliser le mécanisme d'étalement des charges.

B) LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2021

En cette période d'incertitudes économiques, le gouvernement a présenté son projet de loi de finances pour 2021 tenant compte d'un rebond de croissance de 8% en 2021 après une chute de 10% du produit intérieur brut (PIB) en 2020, et d'un déficit et d'une dette respectivement de 6.7% et 116.2% du PIB après avoir atteint des niveaux à 10.2% et 117.5% fin 2020.

Malheureusement, le gouvernement ne renonce pas aux politiques d'austérité, confortant l'injustice de la politique fiscale et l'appauvrissement des services publics.

Le projet de loi de finances 2021 prévoit quatre axes principaux à l'attention des collectivités territoriales :

- un plan de relance de 100 milliards d'euros, dit plan « France relance » ;
- la baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production ;
- la stabilité des dotations ;
- les modifications de fiscalité locale.

1) Le plan de relance

Le plan de relance de 100 milliards d'euros sur deux ans prévu par le projet de loi de finances 2021 vise à débloquer 22 milliards de crédits en 2021 autour de trois piliers : l'écologie, l'amélioration de la compétitivité des entreprises et le soutien aux plus fragiles.

Pour les collectivités, près d'un tiers de la somme annoncée devrait être consacrée aux missions d'aménagement du territoire. Il a également été décidé d'accorder des dérogations aux collectivités sur les projets de rénovation énergétique de leurs bâtiments afin de faciliter leur mise en œuvre.

Il paraît nettement insuffisant et déconnecté de la réalité en ce qui concerne les plus fragiles.

2) La baisse des impôts de production

Le projet de loi de finances instaure également une réduction de 10 milliards d'euros des impôts de production à partir du 1^{er} janvier 2021 dans le but de redresser la compétitivité et favoriser les relocalisations. Cela se traduit par la suppression de la CVAE des régions et la réduction de moitié de la taxe foncière sur les propriétés bâties payées par les entreprises industrielles. Cette baisse des impôts de production serait intégralement compensée pour les collectivités locales sur la base du taux 2020 sans possibilité d'évolution, il faut espérer que cela soit confirmé dans le temps.

3) La stabilité des dotations

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités seront stables pour la quatrième année consécutive, voire en légère augmentation de 1,2 milliards d'euros en 2021.

Pour soutenir l'investissement local, les collectivités bénéficieront de 4 milliards d'euros en 2021 dont un milliard d'euros de crédits seront dédiés à la rénovation thermique des bâtiments communaux et départementaux après avoir obtenu en 2020 un milliard d'euros d'autorisation d'engagement supplémentaire de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Les dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) augmenteront chacune de 90 millions d'euros.

4) Les modifications de fiscalité locale

Le projet de loi de finances sera marqué également par l'entrée en vigueur de la deuxième partie de la suppression de la taxe d'habitation votée lors de la loi de finances 2020. A ce jour, 80% des ménages ne paient plus la TH sur leur résidence principale. Pour les 20% restants, ces derniers bénéficieront en 2021 d'un abattement de 30% puis 65% en 2022.

En 2023, plus aucun ménage ne paiera la taxe d'habitation sur sa résidence principale.

En 2021 la commune ne perçoit plus le produit de la taxe d'habitation. En compensation le taux de foncier bâti du département, viendra s'ajouter au taux communal de foncier bâti qui avec des mécanismes de correction en cas de trop perçu ou de produit fiscal insuffisant.

SITUATION FINANCIERE DE LA V

Envoyé en préfecture le 12/03/2021

Reçu en préfecture le 12/03/2021

Affiché le

SLO

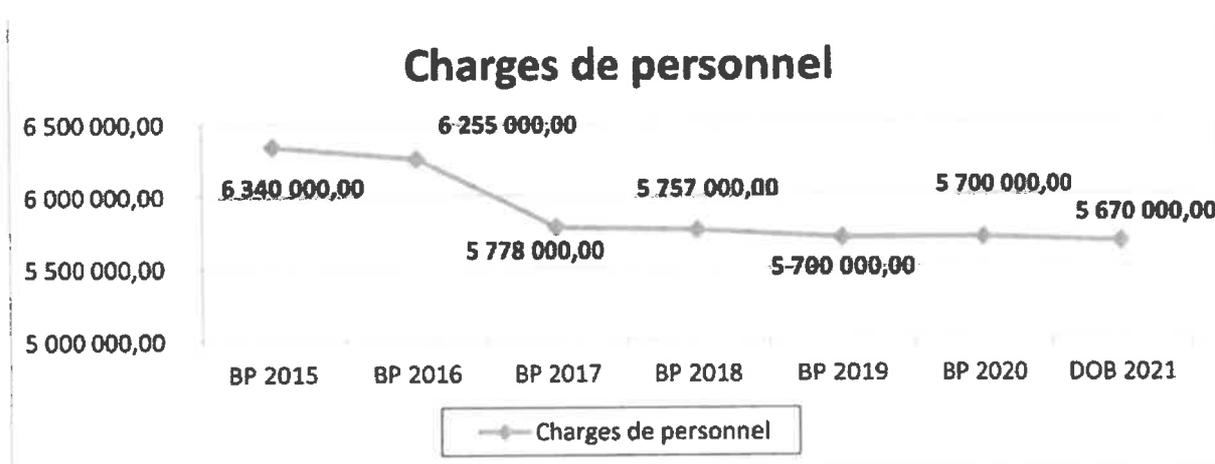
ID : 076-217602556-20210311-2021049DEL-DE

A) LA MASSE SALARIALE

Les charges de personnel représentent à elles seules l'un des premiers postes de dépenses de la collectivité.

	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	DOB 2021
Charges de personnel	6 340 000,00	6 255 000,00	5 778 000,00	5 757 000,00	5 700 000,00	5 700 000,00	5 670 000,00

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	DOB 2021
Charges de personnel	6 317 374,00	6 047 554,00	5 702 604,62	5 600 389,23	5 666 706,85	5 566 061,89	5 670 000,00



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	DOB 2021
Dépenses	6 351 000,00	6 266 000,00	5 788 000,00	5 767 000,00	5 710 000,00	5 720 000,00	5 690 000,00
O11 : Charges générales :							
6184 - Frais de formation	11 000,00	11 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	20 000,00	20 000,00
O12 : Charges de personnel	6 340 000,00	6 255 000,00	5 778 000,00	5 757 000,00	5 700 000,00	5 700 000,00	5 670 000,00

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	DOB 2021
Recettes	515 533,71	485 000,32	465 000,30	357 000,90	308 000,00	312 000,00	284 000,79
O13 : Remboursement charges de pers	360 000,94	335 000,32	335 000,30	290 000,90	275 000,00	279 000,00	250 000,79
70841 - Personnel mis à disposition	155 532,77	150 000,00	130 000,00	67 000,00	33 000,00	33 000,00	34 000,00

Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire 2021, les prévisions en dépenses de personnel sont inférieures à 2020. La collectivité poursuit son effort de maîtrise de la masse salariale en redéployant les effectifs via des mobilités internes et en réfléchissant à des réorganisations.

Il est proposé de poursuivre cette démarche de maîtrise de la masse salariale tout en intégrant la progression de la carrière des agents au travers du glissement vieillesse technicité et des mesures règlementaires issues des dispositions gouvernementales. En effet, les grands enjeux pour la collectivité sont aujourd'hui de conjuguer avec la restriction budgétaire imposée, le souhait légitime de mobilité et d'évolution professionnelle des agents, préservation d'une certaine qualité de vie au travail et maintien d'un service public qui réponde aux attentes des usagers.

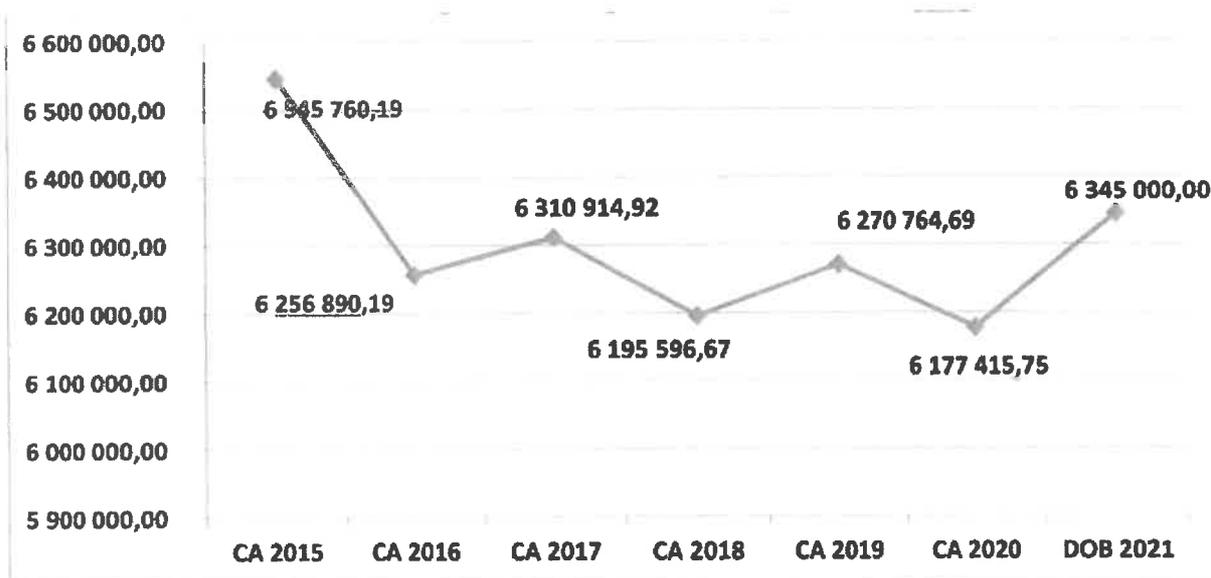
Les prévisions de masse salariale pour 2021 tiennent compte, notamment :

- des avancées de grades et d'échelons ;
- de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC). Quatre agents devraient faire valoir leurs droits à la retraite en 2021. L'effectif ne devrait pas subir de variation en nombre et en Equivalent Temps Plein (ETP). L'objectif est la pérennisation des emplois actuels avec notamment la stagiairisation d'emplois déjà présents dans l'effectif ;
- des dernières mesures statutaires et indiciaires relatives au PPCR (Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations) s'appliqueront encore en 2020 ;
- malheureusement et toujours du gel du point d'indice qui sert de référence à la rémunération des agents public se poursuit en 2021.

Par ailleurs, les cotisations patronales CNRACL et IRCANTEC sont maintenues aux taux de 2020.

MASSE SALARIALE BUDGET VILLE ET BUDGETS ANNEXES

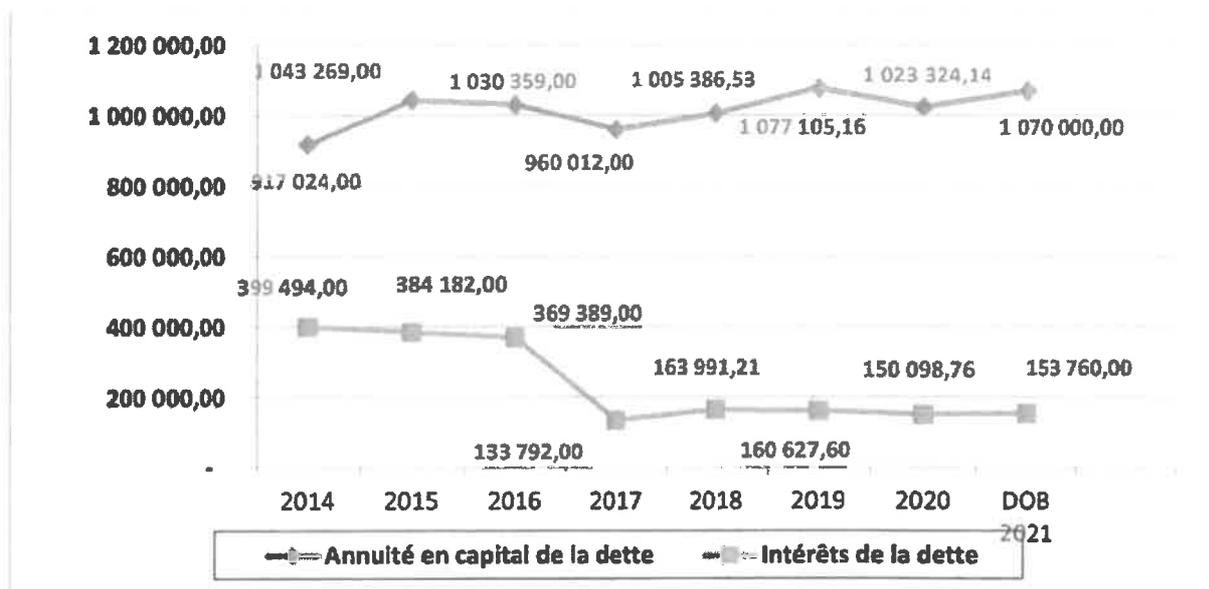
	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	DOB 2021
BUDGET VILLE	6 317 374,00	6 047 554,00	5 702 604,62	5 600 389,23	5 666 706,85	5 566 061,89	5 670 000,00
BUDGET THEATRE	171 455,07	158 948,58	174 217,86	158 969,21	201 811,49	226 248,63	257 000,00
BUDGET MUSEE	0,00	0,00	382 531,78	389 487,60	365 973,42	361 160,58	378 000,00
BUDGET CAMPING	56 931,12	50 387,61	51 560,66	46 750,63	36 272,93	23 944,65	40 000,00
TOTAL	6 545 760,19	6 256 890,19	6 310 914,92	6 195 596,67	6 270 764,69	6 177 415,75	6 345 000,00



B) LA DETTE COMMUNALE

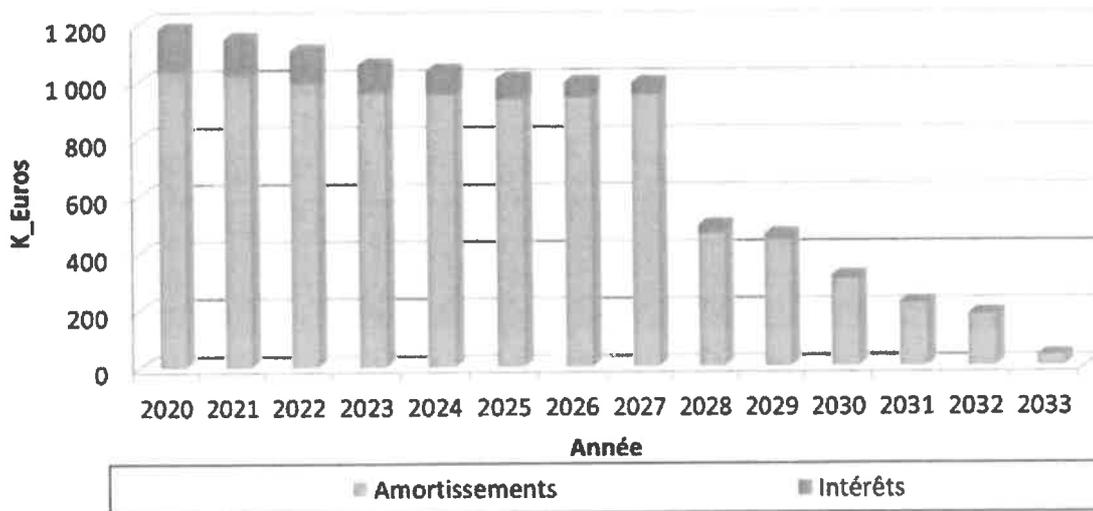
1) EVOLUTION ENDETTEMENT BUDGET VILLE (2014-2021)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	DOB 2021
Encours de dettes	10 187 657,00	10 094 676,00	10 754 314,00	10 152 392,00	9 797 005,26	9 419 900,10	9 146 575,96	8 826 575,96
Annuité en capital de la dette	917 024,00	1 043 269,00	1 030 359,00	960 012,00	1 005 386,53	1 077 105,16	1 023 324,14	1 070 000,00
Intérêts de la dette	399 494,00	384 182,00	369 389,00	133 792,00	163 991,21	160 627,60	150 098,76	153 760,00



L'encours de dettes DOB 2021 comprend les 800 000€ d'emprunt prévus en 2021.

REMBOURSEMENT DE L'ENCOURS-

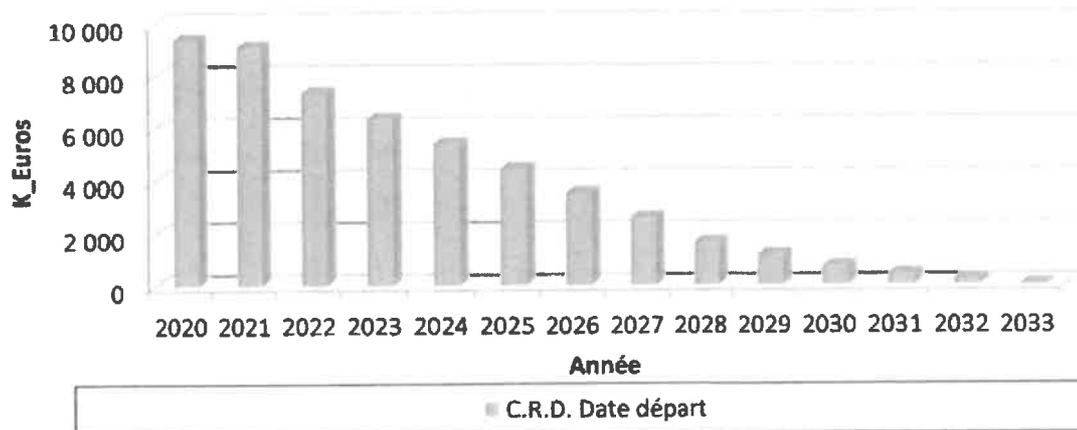


Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Amortissements	1 030	1 017	992	958	952	937	939	951	465	443	305	219	181	38
Intérêts	155	134	118	102	87	72	57	43	30	20	12	6	3	

Annuités	1 185	1 151	1 110	1 060	1 039	1 009	996	994	495	463	317	225	184	38
----------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	----

EXTINCTION DE LA DETTE

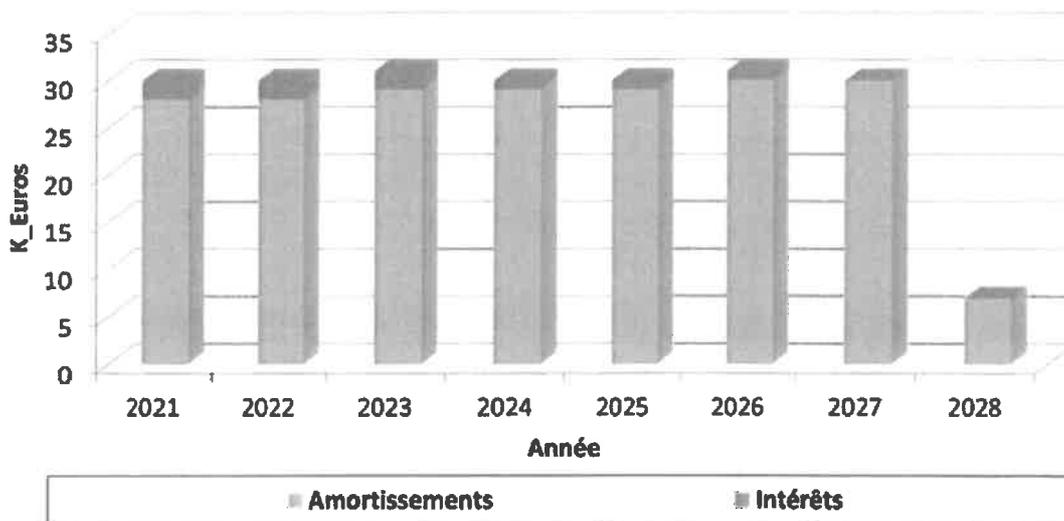
C.R.D. Date départ



Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
C.R.D. Date dépa	9 419	9 169	7 381	6 389	5 430	4 478	3 541	2 604	1 652	1 186	744	438	219	38

2) EVOLUTION ENDETTEMENT BUDGET MUSE

REMBOURSEMENT DE L'ENCOURS-

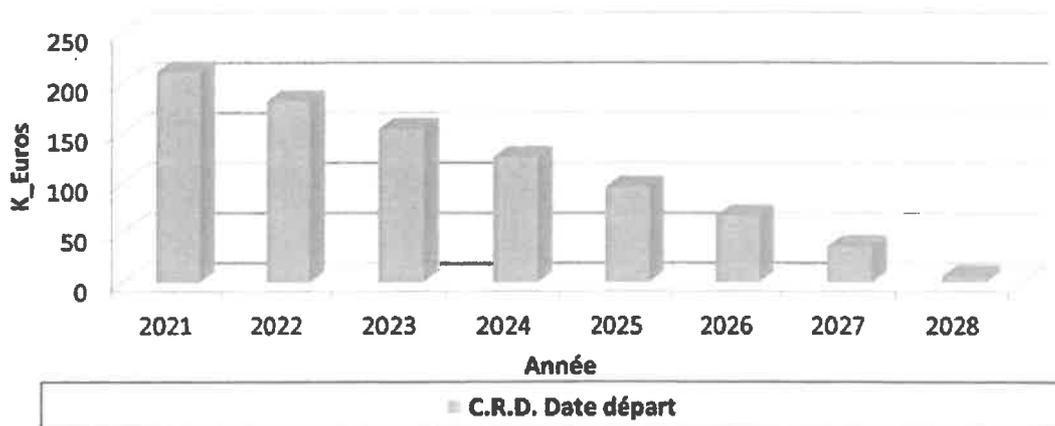


Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Amortissements	28	28	29	29	29	30	30	7
Intérêts	2	2	2	1	1	1		

Annuités	30	30	31	30	30	31	30	7
----------	----	----	----	----	----	----	----	---

EXTINCTION DE LA DETTE

C.R.D. Date départ



Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
C.R.D. Date départ	211	182	154	126	96	67	37	7

C) LA FISCALITE LOCALE

TAUX COMMUNAUX

En 2021 comme depuis 2011, la majorité fera le choix de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe locale (TH résidences secondaires et logements vacants, TFB, TFNB). Ainsi, la majorité municipale entend réaffirmer sa volonté de ne pas plus affecter le pouvoir d'achat des ménages Eudois, nettement diminué par la situation de crise de notre pays.

Par ailleurs, rappelons que l'année 2021 sera la seconde année de mise en œuvre de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ce qui se traduira, par l'application d'une tranche supplémentaire d'exonération pour les ménages concernés.

Afin de compenser la perte du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la loi prévoit le transfert de la part départementale du taux de la taxe sur le foncier bâti aux communes.

Ainsi, le taux de référence de la TFB, sur l'état de notification des bases correspondra :

au taux communal (31.30%) + taux départemental (25.36%), soit 56.66%.

Taxes fiscales locales	Taxe d'habitation	Taxe foncière Bâtie	Taxe foncière Non Bâtie
Taux	23,66%	56,66%	53,50%

LES BASES LOCALES

Les recettes fiscales de la Ville ne pourront progresser en 2021 que grâce à la variation mécanique des bases puisque les taux d'imposition ne seront pas augmentés.

	2017	2018	2019	2020	DOB 2021
BASE TH	8 189 713	8 152 364	8 436 686	8 631 149	8 648 411
TAUX TH	23,66	23,66	23,66	23,66	23,66
PRODUIT TH	1 937 686	1 928 849	1 934 856	2 042 131	2 046 214
BASE TFB	8 454 633	8 529 334	8 680 389	8 807 429	8 825 043
TAUX TFB	31,30	31,30	31,30	31,30	31,30
PRODUIT TFB	2 646 300	2 671 450	2 718 957	2 759 395	2 762 238
BASE TFNB	104 061	104 979	101 509	101 229	101 431
TAUX TFNB	53,50	53,50	53,50	53,50	53,50
PRODUIT TFNB	55 673	56 164	54 307	54 158	54 265

SITUATION FINANCIERE DE L

D) CAPACITE FINANCIERE

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2007 A 2020

Résultat de fonctionnement-déficit d'investissement+/-RAR

2007	2008	2009	2010	2011	2012
687 276,03	1 004 402,97	999 369,55	642 848,81	961 305,70	1 287 110,81

2013	2014	2015	2016	2017	2018
352 855,00	1 030 815,06	1 103 251,68	1 040 199,70	1 092 328,91	1 158 851,62

2019	2020
1 162 624,32	1 375 790,21

Principales composantes de l'autofinancement :

EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Produits									
Ressources fiscales propres	5 854 990	6 233 129	5 976 571	6 050 036	5 983 021	6 963 154	6 722 024	6 887 696	6 969 203
+ Ressources d'exploitation	1 065 638	977 423	831 645	724 976	628 152	572 240	536 773	558 485	437 264
= Produits flexibles	6 920 629	7 210 551	6 808 217	6 775 012	6 611 173	7 535 394	7 258 797	7 446 181	7 406 467
Ressources institutionnelles	3 597 180	3 617 078	3 425 301	3 207 867	2 875 858	2 062 010	2 041 435	1 948 728	1 945 707
+ Fiscalité reversée par l'Etat+Interco	906 908	921 838	913 022	846 775	872 968	904 022	913 793	910 990	921 776
= Produits rigides	4 504 088	4 538 916	4 338 323	4 054 642	3 748 826	2 966 032	2 955 228	2 859 718	2 867 483
Travaux en régle	99 998	67 023	0	219 433	294 203	286 502	247 217	185 926	192 355
= Produits de gestion	11 524 715	11 816 490	11 146 540	11 049 087	10 654 202	10 787 928	10 461 242	10 491 825	10 466 304

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Charges									
Charges à caractère général	2 641 523	2 888 504	2 758 902	2 477 116	2 295 926	2 347 754	2 365 001	2 291 663	2 029 461
+ Charges de personnel	5 385 433	5 799 539	5 820 339	5 924 807	5 690 533	5 307 726	5 290 960	5 403 559	5 284 473
+ Subventions de fonctionnement	1 403 328	1 371 313	966 265	829 858	732 611	646 964	654 429	727 569	764 439
+ Autres charges de gestion	562 242	448 150	715 948	766 242	807 202	1 144 708	773 345	831 280	840 408
= Charges de gestion	9 992 527	10 507 506	10 261 454	9 998 023	9 526 272	9 447 153	9 083 736	9 254 070	8 918 781

Excédent brut de fonctionnement	1 532 188	1 308 984	885 085	1 522 815	1 261 656	1 340 775	1 377 506	1 237 755	1 547 523
--	-----------	-----------	---------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

RESULTAT COMPTABLE

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CAF brute	1 093 162	693 393	786 434	1 269 888	1 255 502	1 084 951	1 489 280
- Dotations aux amortissements	240 340	263 921	226 859	235 003	218 511	237 651	257 438
- Dotations aux amortissements des charges financières			72 203	75 673	75 673	75 673	75 673
- Dotations aux provisions							30 000
Résultat comptable ou résultat section de fonctionne	852 822	429 472	487 372	959 212	961 318	771 627	1 126 169

CAF BRUTE

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement	12 370 992	12 034 521	12 052 478	11 563 598	10 920 027	11 100 370	11 047 621
Dépenses réelles de fonctionnement	11 277 830	11 341 128	11 266 044	10 293 710	9 664 525	10 015 419	9 558 341
CAF BRUTE	1 093 162	693 393	786 434	1 269 888	1 255 502	1 084 951	1 489 280

CAF NETTE

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CAF BRUTE	1 093 162	693 393	786 434	1 269 888	1 255 502	1 084 951	1 489 280
Amortissement du capital	917 024	1 043 269	1 030 358	960 012	1 005 387	1 077 105	1 023 324
CAF NETTE	176 138	-349 876	-243 924	309 876	250 116	7 846	465 955

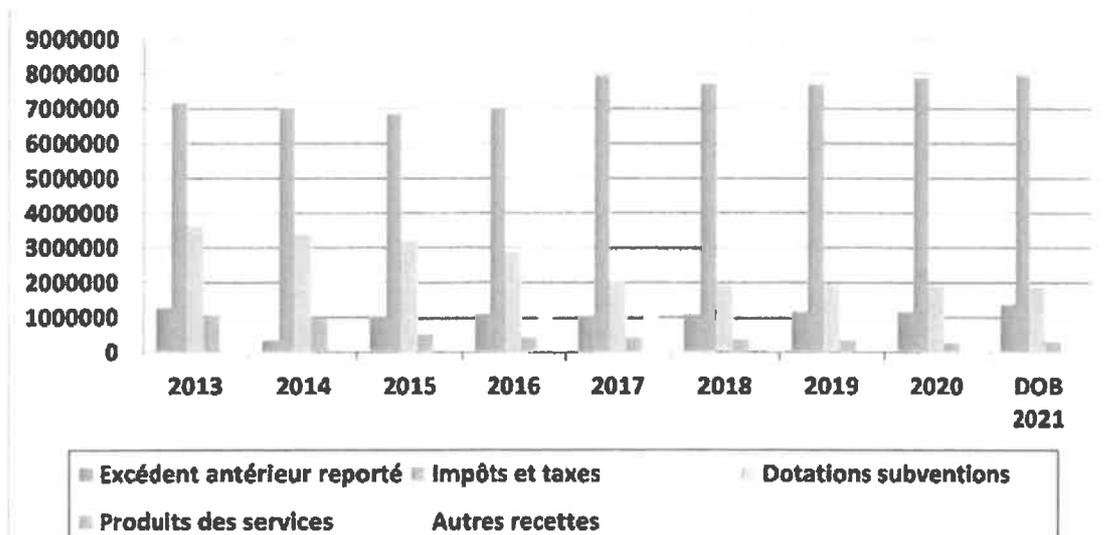
LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE D'EU**A – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Face à la baisse des concours financiers, aux contraintes imposées par l'État, face à l'augmentation des dépenses notamment liées à la crise sanitaire, mais également aux besoins croissants de la population, la Ville d'Eu doit poursuivre en 2021 le travail de fond visant à maîtriser les dépenses et à optimiser les recettes, grâce au professionnalisme des services municipaux.

a) – LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement du budget 2021 s'élèvent à 12 230 925.00€.

		BP 2018	BP 2019	BP 2020	DOB 2021
O13	Atténuation de charges	290 000,90	275 000,00	279 000,00	280 000,00
70	Produits des services	376 100,00	349 500,14	269 300,00	312 600,00
73	Impôts et taxes	7 718 224,00	7 705 771,00	7 895 818,00	7 955 334,00
74	Dotation, subventions et participations	1 927 872,00	1 944 580,00	1 919 543,00	1 863 700,00
75	Autres produits de gestion courante	148 000,00	159 500,00	159 500,00	136 500,00
77	Produits exceptionnels	14 000,00	10 000,00	167 382,43	7 000,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10 474 196,90	10 444 351,14	10 690 543,43	10 555 134,00
002	Excédent antérieur reporté	1 092 328,91	1 158 851,62	1 162 624,32	1 375 790,21
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	300 000,00	300 000,24	250 000,68	300 000,79
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11 866 525,81	11 903 203,00	12 103 168,43	12 230 925,00



Chapitre O13 – Il comprend notamment les rémunérations de nos agents suite aux arrêts maladie et les remboursements par l'État de nos contrats aidés.

Chapitre 70 – Il concerne les produits des services du domaine et ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la cantine scolaire, la garderie municipale, le remboursement de la mise à disposition d'un de nos agents au CCAS, et d'autres recettes comme les concessions dans les cimetières, les entrées au site du Bois l'Abbé, les entrées sur nos animations ...

Chapitre 73 – Il concerne de nombreuses recettes, mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale : **pas d'évolution des taux d'imposition fixés par la commune**. Le produit fiscal communal est de 4 870 000.00€.

D'autres postes importants :

- l'attribution de compensation qui constitue une dépense obligatoire pour l'EPCI et qui a, pour objectif, d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la fiscalité professionnelle unique (FPU) et des transferts de compétences, à la fois par l'EPCI et par ses communes membres, est identique à 2020 ;
- le fonds de péréquation intercommunal (FPIC), créé en 2012, a pour objectif de réduire les écarts de richesse fiscale au sein du bloc communal. Le FPIC permet une péréquation horizontale à l'échelon communal et intercommunal en utilisant comme échelon de référence l'ensemble intercommunal. Un ensemble intercommunal peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du FPIC. Le FPIC est maintenu au même niveau que 2020 ;
- le fonds national de garantie individuelle des ressources communales (919 089€) ;
- la taxe sur la consommation finale d'électricité (111 000€) ;
- la taxe additionnelle sur les droits de mutation (200 000€).

Chapitre 74 – Il concerne essentiellement :

- Les dotations de l'État :
- La dotation forfaitaire correspond à une dotation de base à laquelle toutes les communes sont éligibles en fonction de leur population. L'écrêtement appliqué afin de financer la péréquation verticale ainsi que la minoration imposée ces dernières années par la baisse globale de DGF du Gouvernement précédent ont considérablement réduit le montant de cette dotation et dans certains cas, fait disparaître cette dotation pour les communes. Elle diminue de 5.85% par rapport à 2020.
- La dotation de solidarité rurale (DSR) : elle a pour objectif d'aider les communes rurales ayant des ressources fiscales insuffisamment élevées tout en tenant compte des problématiques du milieu rural (voirie, superficie...). Elle est composée de trois fractions, la fraction « bourg-centre », la fraction « péréquation » et la fraction « cible ». Les autres recettes n'appellent pas d'observations particulières.

Chapitre 75 – Il concerne les autres produits de gestion courante mais l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué de l'encaissement des locations (logements communaux : 126 000 € et salles communales : 6 000€).

Chapitre 77 – Il comprend principalement les remboursements de sinistres.

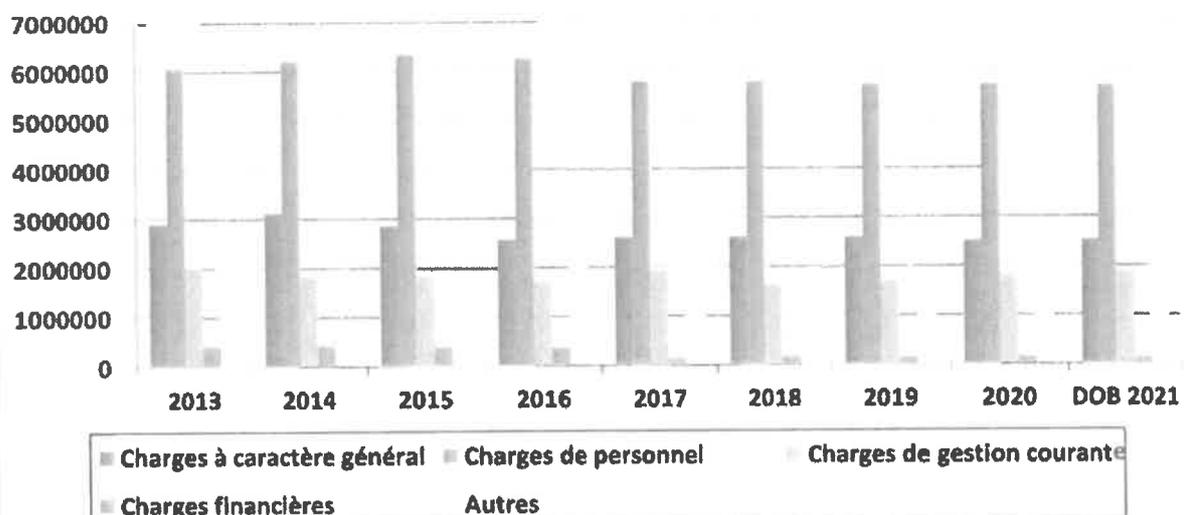
b) – LES DEPENSES

Les charges générales regroupent les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité : achats de consommables, consommations diverses (fluide, fournitures ...), l'entretien des bâtiments, du matériel et des espaces publics.

En 2021, les projets permettront de prendre soin des habitants, d'améliorer leur cadre de vie. La commune a été choisie pour expérimenter le dispositif des territoires éducatifs ruraux, ce qui permettra de réfléchir à l'amélioration des parcours scolaires de la maternelle au lycée, d'être aux côtés de nos enfants.

La Ville d'Eu a été reçue, avec la ville du Tréport, au programme « Petites Villes de demain », qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement.

		BP 2018	BP 2019	BP 2020	DOB 2021
O11	Charges à caractère général	2 600 800,00	2 590 900,00	2 512 300,00	2 525 400,00
O12	Charges de personnel	5 757 000,00	5 700 000,00	5 700 000,00	5 670 000,00
O14	Atténuation de produits	110 292,00	115 936,00	128 582,00	129 000,00
O22	Dépenses imprévues	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
65	Autres charges de gestion	1 631 979,04	1 697 487,00	1 809 824,00	1 875 964,00
66	Charges financières	175 006,00	160 215,00	154 409,00	143 000,00
67	Charges exceptionnelles	11 700,00	7 700,00	7 700,00	11 700,68
68	Dotations aux provisions	-	-	30 000,00	14 000,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10 291 777,04	10 277 238,00	10 347 815,00	10 374 064,68
O23	Virement à la section d'investissement	1 280 236,77	1 312 314,00	1 337 532,00	1 509 954,00
O42	Opérations d'ordre de transferts entre sections	294 512,00	313 651,00	417 821,43	346 906,32
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11 866 525,81	11 903 203,00	12 103 168,43	12 230 925,00



Chapitre O11 – Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, éclairage public, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives et scolaires, frais d'affranchissements, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, de la voirie, l'alimentation pour la cantine scolaire, les impôts et taxes versés par la commune, les primes d'assurances, les contrats de maintenance.

Chapitre O12 – Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

Chapitre 65 – Ce chapitre retrace les dépenses afférentes :

- au versement des indemnités, frais de mission et cotisations des élus pour : 103 000€ ;
- à la subvention versée au CCAS : 404 000€ ;
- aux subventions versées aux associations : 367 000 € ;
- aux participations versées aux budgets annexes :
 - Théâtre : 368 526€.
 - Musée : 459 290€.
 - Camping : 38 898€.

Les autres charges de gestion courante (vie associative, action sociale...).

Les associations sont indispensables à la cohésion sociale et à la qualité de vie eudoise. Elles ont été fragilisées par la crise sanitaire. Les règles sanitaires et autres confinements ont souvent découragé les bénévoles. Les rendez-vous habituels qui animent notre ville doivent être, si possible, soutenus et encouragés.

Les associations vivent par leurs adhérents et jouent un rôle essentiel dans le vivre-ensemble, la lutte contre les inégalités, nous continuerons de les accompagner au mieux de nos moyens.

L'enveloppe des subventions est identique à celle de 2020. Les mises à disposition d'équipements, d'installation, de supports ou d'interventions techniques viennent en complément.

Le sport et la culture sont des valeurs essentielles que nous devons consolider.

La Ville d'Eu et son CCAS accompagneront nos aînés touchés par l'isolement, il faudra continuer à informer, à rassurer.

Chapitre 66 – Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 67 – Ce chapitre regroupe principalement les titres annulés sur l'exercice antérieur.

Chapitre O42 – Il s'agit des dotations aux amortissements et aux charges financières.

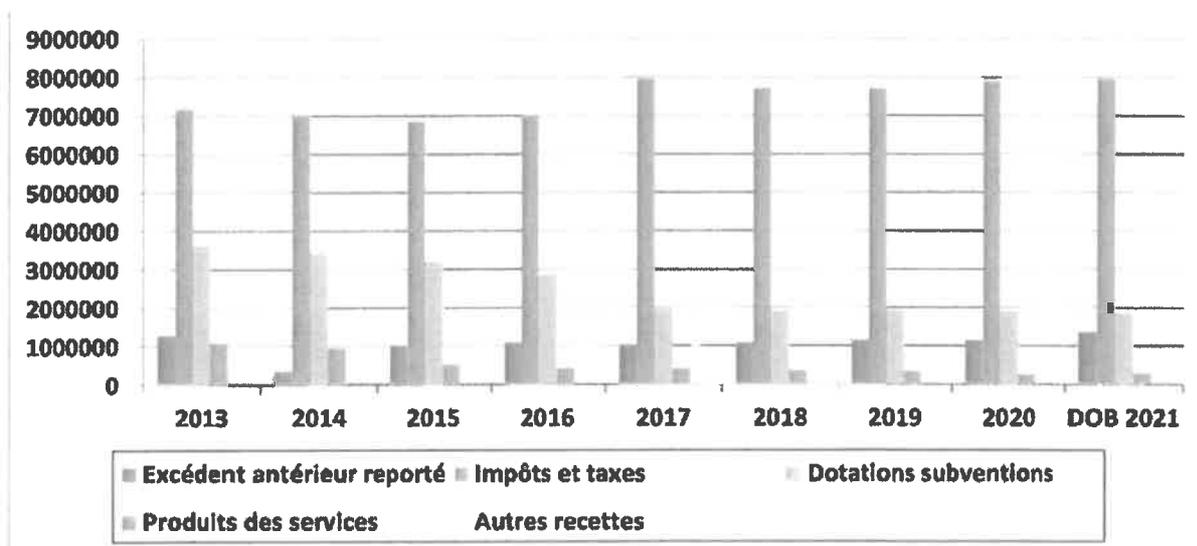
Chapitre O14 – Il s'agit du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE POUR 2021

B – SECTION D'INVESTISSEMENT

a) – LES RECETTES

		BP 2018	BP 2019	BP 2020	DOB 2021
024	Produits des cessions	-	240 300,00	5 917,57	-
041	Opérations patrimoniales	-	-	17 500,00	-
10	Dotations, fonds divers	1 345 782,42	1 149 796,00	926 112,00	1 116 002,78
13	Subventions d'investissement	660 197,00	1 190 536,00	1 599 821,00	1 517 028,90
16	Emprunts	685 000,00	702 500,00	780 000,00	800 000,00
21+23+2	Immobilisations corporelles+en cours+financières	5 000,00	5 000,00	-	-
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 695 979,42	3 288 132,00	3 329 350,57	3 433 031,68
021	Virement de la section de fonctionnement	1 280 236,77	1 312 314,00	1 337 532,00	1 509 954,00
040	Opérations d'ordre entre sections	294 512,00	313 651,00	417 821,43	346 906,32
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 270 728,19	4 914 097,00	5 084 704,00	5 289 892,00



Chapitre 10 :

Excédent de fonctionnement capitalisé : 913 002.68€

FCTVA : 191 000.00€

Taxe d'aménagement : 12 000.10€

Chapitre 13 : Subventions d'investissement 1 517 028.90€ dont :

Etat : 721 985€ pour les trois tranches de la restauration de la Collégiale

Département : 455 882.64€ pour les trois tranches de la restauration de la Collégiale

DETR :

6 674€ pour le fronton de la Chapelle St-Laurent
4 100€ pour la mise aux normes des panneaux de voirie
23 064.90€ pour les travaux de voirie BDL
2 418€ pour les travaux éclairage cours de tennis
3 891€ pour la classe numérique
13 833€ pour les travaux de voirie rue Jean Bouin
1 400€ pour les travaux de voirie rue Deparis

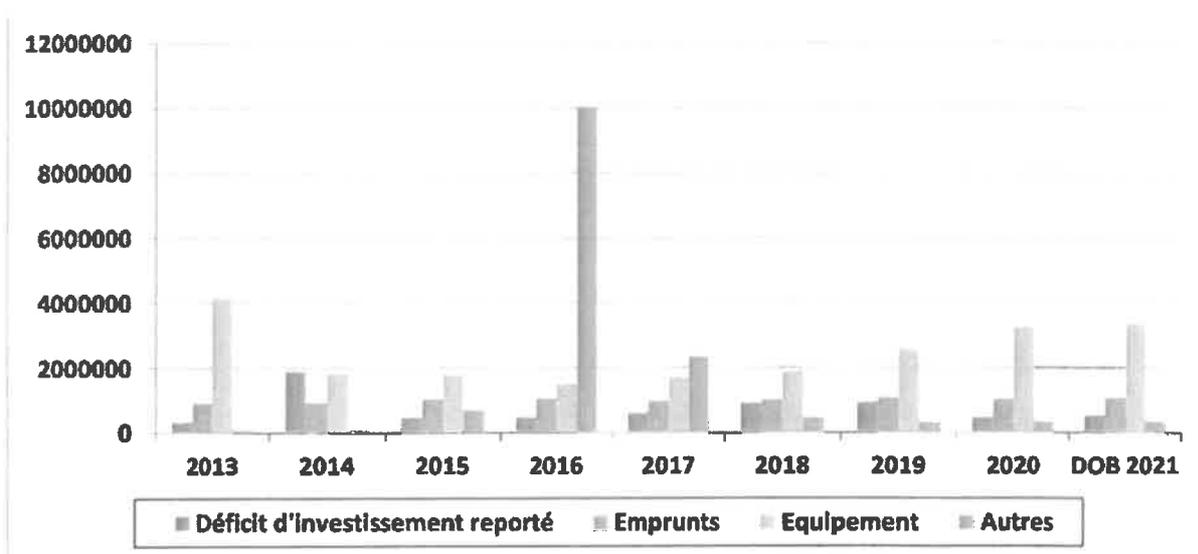
Autres :

60 000€ Fondation du Patrimoine et la SMABTP pour la
restauration de la Collégiale (convention du 26.07.2019)
14 000€ Fondation du Patrimoine (convention du 25.07.2016)
pour la restauration de la Collégiale
115 000€ Fondation du Patrimoine / Phave (avenant du
03.12.2019), pour les trois tranches de la restauration de la Collégiale

36 331€ Communauté de Communes des trois Villes Sœurs
pour les tranches optionnelles 1 et 2 de la restauration de la Collégiale
5 000€ Rotary pour la restauration des cloches de la Collégiale

b) – LES DEPENSES

		BP 2018	BP 2019	BP 2020	DOB 2021
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 986,00	1 700,00	60 403,00	38 403,00
16	Emprunts	1 014 000,04	1 081 000,00	1 032 500,00	1 072 500,00
20	Immobilisations incorporelles	124 127,00	42 160,00	56 000,00	60 000,00
204	Subventions d'équipement versées	163 014,00	202 960,00	53 000,05	178 407,00
21	Immobilisations corporelles	399 581,00	402 295,00	445 327,00	386 625,67
23	Immobilisations en cours	1 358 486,00	1 934 391,00	2 699 594,00	2 730 255,33
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	12 000,00	2 000,00	2 000,39
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 063 194,04	3 676 506,00	4 348 824,05	4 468 191,39
040	Opérations d'ordre entre sections	300 000,00	300 000,24	250 000,68	300 000,79
041	Opérations patrimoniales	-	-	17 500,00	-
001	Déficit d'investissement reporté	907 534,15	937 590,76	468 379,27	521 699,82
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 270 728,19	4 914 097,00	5 084 704,00	5 289 892,00



Chapitre O40 - Ce chapitre comprend les travaux en régie pour 300 000,79€.

Chapitre 10 - Il correspond à l'apurement du compte 1069

Chapitre 16 - Il correspond au remboursement de l'annuité de la dette

Chapitre 20 :

Logiciel finances 60 000.00

Chapitre 204 :

Conteneurs enterrés 64 000,29

Instruction urbanisme lotissement BDL 14 406.71

Participation Sodineuf pour logements route de Mancheville

100 000.00€

Chapitre 21 :

Achat immeuble Rue Paul Bignon	7 000,00
Raccordement fibre école Broceliande	25 000.00
Travaux éclairage + filet pour le tennis	50 500,00
Manitou + panier pour la nacelle	15 000.00
Véhicule pour service désherbage	16 706.99
Classe numérique +robots pédagogiques pour écoles	16 239.36
Visioconférence	5 000,00
Extincteurs	18 973.32
Matériel de voirie et mobilier urbain	27 647.20
Signalisation routière	15 000,00
Véhicule utilitaire pour les services techniques	26 500.00
Divers matériel informatique	4 800.00
Mobilier Pavillon des Ministres	5 700,00
Mobilier Mairie	7 000.00
Mobilier pour les écoles	4 500,00
Matériel pour les services techniques	6 500,00
Matériel p/S. Audiard	6 122,00
Matériel pour les services administratifs	7 486.00
Matériel pour les services fêtes	6 850,00
Matériel p/la police	5 000,00
Matériel p/voirie	8 000,00
Matériel pour les écoles	5 500,00
Matériel pour le service jardin	2 000,00
Matériel p/Collégiale	8 100.80
Matériel p/cantines	13 000,00 ...
Matériel pour le sport	

Chapitre 23 :

Mise aux normes Chapelle du Collège	5 469.36
Travaux bâtiments classés	36 000.00
Travaux fronton Chapelle St Laurent	45 000,00
Travaux mise en conformité ADAP	25 000,00
Mise conformité mâât stade	67 000.00
Travaux bâtiments communaux	89 365,00
Travaux restauration Collégiale(3 tranches)	1 978 401.66
Ascenseurs Mairie	18 000,00
CREM	220 000,00
Rue Jean Bouin	83 000,00
Pompe fontaine Jardin Français	5 112.00
Rue Deparis	8 673.00
BDL	138 389.40 ...

LES BUDGETS ANNEXES**THEÂTRE****FONCTIONNEMENT RECETTES :**

		BP 2018	BP 2019	BP 2020	DOB 2021
002	Excédent antérieur reporté	0,59	0,80	0,90	461,63
013	Atténuation de charges	2 000,00	-	-	-
70	Produits des services	50 100,41	50 000,00	40 600,10	20 000,00
74	Dotations, subventions et participations	142 900,00	169 300,20	135 000,00	138 000,00
75	Autres produits de gestion courante	240 210,00	260 237,00	333 905,00	369 226,37
042	Opérations d'ordre entre sections		30 000,00	-	-
		435 211,00	509 538,00	509 506,00	527 688,00

FONCTIONNEMENT DEPENSES :

		BP 2018	BP 2019	BP 2020	DOB 2021
011	Charges à caractère général	237 000,00	264 750,00	268 550,00	255 950,00
012	Charges de personnel	182 000,00	207 000,00	216 000,00	257 000,00
65	Autres charges de gestion courante	-	700,00	700,00	300,00
023	Virement à la section d'investissement	-	25 000,00	-	-
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	16 060,84	11 587,54	12 155,06	11 137,51
67	Charges exceptionnelles	150,16	500,46	12 100,94	2 000,49
68	Dotations aux provisions				1 300,00
		435 211,00	509 538,00	509 506,00	527 688,00

INVESTISSEMENT RECETTES :

		BP 2018	BP 2019	BP 2020	DOB 2021
001	Solde d'exécution positif reporté	38 612,16	41 893,46	6 027,92	16 404,49
021	Virement de la section de fonctionnement	-	25 000,00	-	-
040	Opérations d'ordre entre sections	16 060,84	11 587,54	12 155,06	11 137,51
13	Subventions d'Investissement			6 145,02	-
		54 673,00	78 481,00	24 328,00	27 542,00

INVESTISSEMENT DEPENSES :

		BP 2018	BP 2019	BP 2020	DOB 2021
20	Immobilisations incorporelles	-	5 000,00	2 000,00	4 000,00
21	Immobilisations corporelles	29 000,00	24 000,00	18 000,00	18 000,00
23	Immobilisations en cours	25 673,00	19 481,00	4 328,00	5 542,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections		30 000,00	-	
		54 673,00	78 481,00	24 328,00	27 542,00

FONCTIONNEMENT RECETTES :

		BP 2018	BP 2019	BP 2020	DOB 2021
002	Excédent antérieur reporté	15 267,64	2,79	0,45	0,67
013	Atténuation de charges	29 000,00	25 000,00	-	-
70	Produits des services	60 600,32	66 887,21	24 300,55	36 700,33
75	Autres produits de gestion courante	451 930,04	462 627,00	452 129,00	459 290,00
		556 798,00	554 517,00	476 430,00	495 991,00

FONCTIONNEMENT DEPENSES :

		BP 2018	BP 2019	BP 2020	DOB 2021
011	Charges à caractère général	59 642,00	62 170,00	60 000,00	66 900,00
012	Charges de personnel	403 000,00	372 000,00	378 000,00	378 000,00
65	Autres charges de gestion courante	-	50,19	-	-
023	Virement à la section d'investissement	84 529,00	110 541,00	22 805,00	34 715,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 271,04	6 759,81	12 903,37	13 756,51
66	Charges financières	3 155,96	2 846,00	2 571,63	2 369,49
67	Charges exceptionnelles	200,00	150,00	150,00	150,00
68	Dotations aux provisions				100,00
		556 798,00	554 517,00	476 430,00	495 991,00

INVESTISSEMENT RECETTES :

		BP 2018	BP 2019	BP 2020	DOB 2021
001	Solde d'exécution positif reporté	299 791,23	-	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	84 529,00	110 541,00	22 805,00	34 715,00
040	Opérations d'ordre entre sections	6 271,04	6 759,81	12 903,37	13 756,51
10	Dotations, fonds divers	16 866,96	48 224,19	108 479,63	9 300,49
13	Subventions d'investissement	41 620,00	79 500,00	50 100,00	48 876,00
		449 078,23	245 025,00	194 288,00	106 648,00

INVESTISSEMENT DEPENSES :

		BP 2018	BP 2019	BP 2020	DOB 2021
001	Solde d'exécution négatif reporté		47024,19	65 287,13	711,49
10	Dotations, fonds divers	315 058,19	-	-	-
16	Emprunts	27 500,00	27 500,00	28 000,87	28 100,51
20	Immobilisations incorporelles	2 000,04	6 800,81	6 000,00	2 000,00
21	Immobilisations corporelles	85 020,00	49 200,00	28 000,00	15 500,00
23	Immobilisations en cours	19 500,00	114 500,00	67 000,00	60 336,00
		449 078,23	245 025,00	194 288,00	106 648,00

CAMPING**FONCTIONNEMENT RECETTES :**

		BP 2018	BP 2019	BP 2020	DOB 2021
002	Excédent antérieur reporté	0,91	1,81	0,11	0,60
70	Produits des services	1 700,09	-	1 000,00	1 000,00
73	Impôts et taxes	45 000,00	55 900,19	30 000,89	38 500,40
75	Autres produits de gestion courante	43 681,00	37 473,00	47 789,00	38 898,00
77	Produits exceptionnels	900,00	-	-	-
		91 282,00	93 375,00	78 790,00	78 399,00

FONCTIONNEMENT DEPENSES :

		BP 2018	BP 2019	BP 2020	DOB 2021
011	Charges à caractère général	29 930,00	34 230,00	34 900,00	36 400,00
012	Charges de personnel	59 000,00	57 000,00	42 000,00	40 000,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sec	1 451,80	1 244,75	989,99	298,89
65	Autres charges de gestion	600,20	600,25	600,01	600,11
67	Charges exceptionnelles	300,00	300,00	300,00	300,00
68	Dotations aux provisions				800,00
		91 282,00	93 375,00	78 790,00	78 399,00

INVESTISSEMENT RECETTES :

		BP 2018	BP 2019	BP 2020	DOB 2021
001	Solde d'exécution reporté	2 902,20	4 353,25	4 457,01	4 628,11
040	Opérations d'ordre entre sections	1 451,80	1 244,75	989,99	298,89
		4 354,00	5 598,00	5 447,00	4 927,00

INVESTISSEMENT DEPENSES :

		BP 2018	BP 2019	BP 2020	DOB 2021
21	Immobilisations corporelles	2 000,00	3 000,00	3 000,00	2 000,00
23	Immobilisations en cours	2 354,00	2 598,00	2 447,00	2 927,00
		4 354,00	5 598,00	5 447,00	4 927,00

L'avenir

Les contraintes financières maîtrisées doivent permettre à la Ville d'Eu de se projeter dans les années à venir.

La Ville d'Eu continuera à prendre toute sa place dans le territoire. Les élus seront toujours présents pour continuer à répondre aux demandes et interrogations quotidiennes des Eudoises et des Eudois.

Les différentes reconnaissances ou programmes d'action dans lesquelles elle s'inscrit vont permettre à notre ville d'élaborer année après année un programme de développement et de priorités.

Pour la démocratie locale, nous poursuivrons la publication du bulletin municipal et autres lettres d'informations. Les moyens numériques vont être développés, en particulier un nouveau site internet va être créé.

Le conseil municipal des jeunes va être mis en place.

Dans le cadre du contrat local de santé renouvelé, avec les professionnels de santé et notre hôpital de proximité, nous travaillerons sur l'accès aux soins, l'offre de soins et la coopération Ville-Hôpital.

L'expérimentation « Territoire éducatif rural » doit permettre d'améliorer le système éducatif de notre ville, en particulier les coopérations entre enseignements mais aussi améliorer le niveau scolaire des élèves.

Le programme « Petite ville de demain » doit permettre d'envisager, avec les services de l'État un diagnostic patrimonial incontournable pour programmer sur le moyen et le long terme le développement de notre ville. Les années à venir doivent nous permettre de mettre en place un plan de revitalisation global en utilisant au maximum les partages d'expériences proposés, en profitant du soutien en ingénierie du programme, puis en demandant l'aide au financement d'actions concrètes.

LE CCAS

L'action sociale se base sur la politique sociale de notre ville et dans le respect de la législation.

Le CA du CCAS continuera d'évaluer les besoins et de statuer sur l'évolution des aides aux plus démunis.

Des axes de travail seront explorés : professionnalisation des agents de l'aide à domicile, modernisation de la structure, développement du partenariat avec les associations et établissements du territoire sur les thématiques de la santé, du handicap et de la jeunesse.

Envoyé en préfecture le 12/03/2021

Reçu en préfecture le 12/03/2021

Affiché le

SLO

ID 076-217602556-20210311-2021049DEL-DE
